

**DEC133461DR08**

**Délégation de signature consentie à Mme Myriam SORIA, Directrice par intérim de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 approuvant la création de l'unité USR n°3565, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers» (MSHS) ;

**Vu** la décision n° DEC133237INSHS du 13 décembre 2013 portant nomination de Mme Myriam SORIA aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers» (MSHS) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Myriam SORIA, Directrice par intérim de l'unité USR n°3565, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myriam SORIA, délégation de signature est donnée à Mme Geneviève ROBERT, Ingénieur d'études, et à M. Rémy COOPMAN, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> décembre 2013.

Fait à Orléans, le 19 décembre 2013

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC133462dr08**

**Décision de délégation de signature consentie par Mme Myriam SORIA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » (MSHS).**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 approuvant la création de l'unité USR n°3565, intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » (MSHS) ;

**Vu** la décision n° DEC133237INSHS du 13 décembre 2013 portant nomination de Mme Myriam SORIA aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers» (MSHS) ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Geneviève ROBERT, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève ROBERT, délégation est donnée à M. Rémy COOPMAN, Assistant ingénieur, aux fins mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Fait à Orléans, le 03 décembre 2013

La Directrice d'unité par intérim  
Myriam SORIA

**DEC131893dr08**

**Décision de délégation de signature consentie par M. Alain FERRAND pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » (MSHS).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 approuvant la création de l'unité USR n°3565, intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » (MSHS) dont le directeur est M. Alain FERRAND ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Geneviève ROBERT, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève ROBERT, délégation est donnée à M. Rémy COOPMAN, Assistant ingénieur, aux fins mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Fait à Orléans, le 03 novembre 2013

Le Directeur d'unité  
Alain FERRAND